

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT SAINT JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE DE SAINT-AVRE
50 place de la Mairie
73130 SAINT-AVRE
Tel. : 04.79.56.22.87
Mairie.st.avre@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-quatre le 24 octobre à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Avre (Savoie) sous la présidence de Mr Simon POUCHOULIN, Maire.

Date de la Convocation : 16/10/2024

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 14

Etaient présents : MM. BOIS Joseph, CHAPPELLAZ Jean-Claude, DIERNAZ Max, GUGGIA André, JAL Christophe, LACROIX Noël, POUCHOULIN Simon, RUCCHIONE Pascal.
Mmes BIETRIX Isabelle, GIRAUD Francine, LHUILLIER Bénédicte, RIELLO Rachel

Etaient absentes excusées : Mme CARRON Joëlle qui donne procuration à M. DIERNAZ
Mme FOUCAULT Cécile qui donne procuration à Mme RIELLO

Le Maire remercie les membres de leur présence, procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures.

Avec 12 présents et 14 votants pour tous les points la séance peut débuter.

Les élus désignent Madame Francine GIRAUD comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation P.V. réunion du 1^{er} août 2024,

Personnel,

Finances/Budget,

Travaux

Affaires foncières

Questions diverses,

Informations diverses.

1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} AOÛT 2024

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 1^{er} août 2024, les membres présents à cette réunion, ont approuvé à l'unanimité ce dernier ; après la demande de deux corrections :

- 1 - il ne s'agit pas d'un compte-rendu mais d'un procès-verbal,
- 2 - précision : c'est par 8 voix contre et 3 abstentions, que le Conseil décide de ne pas louer les salles aux associations donnant des cours de danse.

- PERSONNEL :

• **Situation des personnels**

Mr le Maire fait état de la situation des agents en position administrative particulière et de l'évolution des démarches entreprises les concernant.

Plus particulièrement la situation des deux agents techniques (1 en mi-temps thérapeutique et le deuxième en arrêt de travail à ce jour) est évoquée ; Mr le Maire propose de publier un poste pour palier à cette situation.

Une délibération prise antérieurement prévoit cette possibilité sans sollicitation de l'assemblée communale ; aussi, au vu des incertitudes sur les dates de retour à temps plein et définitivement des agents le poste serait publié pour 6 mois éventuellement renouvelable.

Les élus valident à l'unanimité cette proposition.

• **Evolution du contrat Prévoyance - Abondement de la Commune**

Mr le Maire explique que, depuis l'adhésion au contrat Prévoyance pour les agents statutaires, la Commune participe à hauteur de 14 euros mensuels.

La cotisation initiale était de 1.58 %. En 2024, elle est passée à 1.66 % et en 2025 elle sera 1.91 %.

Mr. le Maire propose d'échanger sur une possible revalorisation de l'abondement communal en prochaine Commission Finances/Budget afin de prendre position en Conseil pour application au 1^{er} janvier 2025.

• **Document Unique**

Mr. le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé par délibération du 27 juin 2024 de confier au CDG la réalisation du Document Unique, démarche règlementaire obligatoire.

L'agent de prévention du CDG73 a rencontré les agents communaux, et a visité tous les locaux communaux, les 12 et 19 septembre 2024.

Le 26 septembre 2024, une présentation du projet du Document Unique a été faite à la municipalité. Il reste à prioriser les actions à réaliser avant d'en soumettre le planning au Comité Social Technique. Après le retour du C.S.T., le Conseil devra l'approuver avant de le communiquer au personnel communal.

2 - FINANCES / BUDGET

• **Décision modificative n°3 « Budget Commune »**

Des écritures comptables ayant été rectifiées, Mr. le Maire informe le Conseil qu'il n'est plus nécessaire d'établir une décision modificative, comme prévu à l'ordre du jour.

• **Convention avec la Commune de Saint Martin sur la Chambre (facturation périscolaire DECLICC)**

Mr le Maire informe le Conseil qu'un accord est intervenu avec la Commune de St Martin sur la Chambre portant sur la répartition (50/50) de la facturation faite par DECLICC et payée par St Avre pour la mise à disposition de personnel pour les activités périscolaires des élèves du R.P.I.

Afin de pouvoir recouvrer la participation de St Martin il convient de passer une convention avec la Commune de St Martin.

Mr le Maire donne lecture du projet de convention qui devra être également approuvé par le Conseil de St Martin.

Après discussions, à l'unanimité le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer cette convention avec la Commune de Saint Martin,
- mandate le Maire pour émettre le titre de recettes soit 21.967,05 € dès retour de la délibération prise par St Martin.

- **Facturation des dépenses du « Réseau BT Chanet du Rivet 3 » à Arc Energies Maurienne**

Mr le Maire rappelle que dans le cadre du marché de travaux pour la viabilisation du lotissement communal « Chanet du Rivet 3 », les dépenses relatives au « Réseau BT électricité » ont été honorées par la Commune.

Il s'agit de transférer ces dépenses au Syndicat Intercommunal Arc Energies Maurienne gestionnaire du réseau communal d'électricité pour qu'il les intègre dans sa gestion technique et comptable.

Après accord du Syndicat et à l'appui du Décompte Général Définitif joint à la présente, le Maire sollicite les élus pour délibérer sur la facturation à établir à Arc Energies Maurienne pour un montant de 47.206,50 € HT + TVA 9.441,30 € = 56.647,80 € TTC.

Après complément d'informations,

Le Conseil municipal valide et mandate le Maire pour émettre le titre de recettes.

- **Contrat renouvellement photocopieur Mairie**

Mr le Maire informe que le copieur de la mairie nécessite de plus en plus d'interventions du technicien. Aussi, B.S.O. propose un copieur de dernière génération, et soumet deux nouveaux contrats, un de location et un de maintenance.

Dans le cadre de cette proposition une économie de 223, 64 € H.T/trimestre serait réalisée.

Après discussions, à l'unanimité le Conseil municipal :

- VALIDE la proposition du contrat de location et de maintenance,
- AUTORISE le Maire à signer les contrats.

- **Convention avec la Ville d'Albertville (frais scolarité classe Ulis)**

Mr le Maire donne lecture de la Convention relative à la participation aux frais de scolarisation pour l'année scolaire 2024-2025 avec la Ville d'Albertville pour un montant de 1.012,06 euros pour un enfant de Saint-Avre intégré dans une classe Ulis.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette prise en charge et mandate le Maire pour signer cette convention.

- **Dépréciation de créances de notre ancienne Régie d'Electricité**

Sur demande des services de la DGFIP Mr le Maire présente l'état des créances non recouvrées émanant de la Régie Electricité de Saint Avre et transférées à la Commune à la clôture de la Régie.

Il s'agirait de créer des provisions pour ces créances qui, un jour, pourraient être présentées en annulation : plusieurs redevables sont actuellement clients d'Arc Energies et honorent leurs factures.

Aussi, après discussion, le Conseil charge Monsieur le Maire d'envoyer des lettres recommandées aux redevables, pour poursuivre le recouvrement.

Accord unanime du Conseil.

3 -TRAVAUX

- **Immeuble Mairie/Ecole/compte-rendu de la visite de sécurité**

La visite de sécurité périodique a eu lieu. À la suite du rapport de la Commission de sécurité, il est préconisé des travaux et des mesures pour améliorer la sécurité dans le bâtiment.

Un planning des interventions est demandé par la Commission.

La Commission Travaux est chargée de prendre les contacts nécessaires, de suivre ce dossier et d'informer la Commission de sécurité.

- **Contrat déneigement 2024/2025**

Un appel à candidatures a été lancé auprès d'entreprises potentielles pour cette prestation. Les entreprises MARTOIA, MANNO, SARL NARDIN, SARL BONNIVARD et DUVERNEY T.P. ont souhaité être consultées. La convention établie par la commune avec le planning du déneigement établi en fonction des quartiers prioritaires leur a été adressé avec un bordereau de prix type : des offres sont parvenues.

Du fait des absences de nos agents techniques et pour palier à tous les besoins de l'hiver un complément de prestations a été sollicité auprès des entreprises pour des interventions manuelles (déneigement des trottoirs, cour d'école, entrée mairie, accès gare ...).

Après examen des nouvelles offres reçues c'est l'entreprise SARL BONNIVARD qui a été retenue pour son offre la plus avantageuse, notamment sur la part fixe mensuelle qui rémunère la contrainte d'astreinte.

Le contrat court du vendredi 29 novembre 2024 jusqu'au dimanche 30 mars 2025 inclus.

Le rythme de facturation sera mensuel avec justificatif des jours et heures d'intervention.

Après échanges, le Conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition et mandate le Maire pour signer la convention et la notifier au titulaire.

4 -AFFAIRES FONCIÈRES

- **Régularisation Rues Chef-lieu/Grand Pré/de la Plaine**

Monsieur le Maire sollicite l'organisation d'une réunion avec la Commission communale des travaux pour étudier les plans de chaque secteur, afin de solliciter les géomètres concernés et engager les actes pour les emprises à régulariser.

6 -QUESTIONS DIVERSES

Succession Germain : Mr DIERNAZ souhaite qu'un avocat soit sollicité pour un avis sur ce dossier.

Règlement du Cimetière : Mr DIERNAZ travaille sur la rédaction de ce document et souhaite une réunion avec la Commission communale des travaux et des finances pour finaliser le document.

7 - INFORMATIONS DIVERSES

. Conférence des Maires à la 4 C,

. Résultat du questionnaire sur des projets potentiels,

. Courrier de remerciements de Miss Pays de Savoie,

. Courriers de remerciements adressés au Comité d'animation et DECLICC pour leur coopération,

. SNCF,

. C.F.U. (Compte Financier Unique) : en 2027, il remplacera le compte de gestion et le compte administratif dès l'exercice 2026,

. Remerciements reçus pour le don pour l'Ukraine,

. Courrier du Député COULOMME (défense des intérêts les Collectivités Territoriales)

. **Cérémonie du 11 Novembre avancée définitivement à 10 h 30 : ce sera identique dorénavant pour le 8 Mai**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30

La secrétaire de séance,
Mme Francine GIRAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'GIRAUD', enclosed within a hand-drawn rectangular box with a diagonal line across it.

Délibérations prises :

N°59/2024 – Convention avec la Commune de Saint-Martin sur la Chambre pour le remboursement des frais de l'accueil périscolaire

N°60/2024 – Facturation Réseau Basse Tension – Lotissement du Chanet du Rivet 3 à Arc Energies Maurienne

N°61/2024 – Renouvellement du Contrat copieur Mairie

N°62/2024 – Convention relative à la participation aux frais de scolarisation avec la Ville d'Albertville

N°63/2024 – Contrat de déneigement avec la SARL BONNIVARD